



CCAS

MAIRIE de NIEUL
87510
Tel 05.55.75.80.23

EXTRAIT
du Registre des **Délibérations**
du
C.C.A.S. de Nieul

10 mars 2026

Nombre de
membres
en exercice : 8

Présents : 6
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six,
Le dix du mois de mars, à 17h30
le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Commune de NIEUL,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Vice-Présidence de Mme Pinardon-Thévet Lucette
Date de la convocation : 03 mars 2026

PRESENTS : Auvinet Marie-Thérèse, Dureau Jean-Claude, Guyonnaud Marie-Christine, Pinardon-Thévet Lucette, Sage Pascale, Tricard Béatrice.

ABSENTES excusées : Chauchet Emilie donne procuration à Pinardon-Thévet Lucette

ABSENT : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Mme Pinardon-Thévet Lucette

OBJET :

~~~~~

\*\*\*

L'assistante sociale du secteur soumet une demande d'aide financière pour un particulier nieulois qui rencontre des difficultés de paiement de loyer.

## Aide financière

\*\*\*

Mme Pinardon-Thévet présente la demande d'aide financière pour une personne en difficulté pour régler son loyer du mois d'octobre 2025 d'un montant de 560 € qui reste impayé.

Une aide financière d'un montant de 560 € est adoptée, à l'unanimité, afin de solder le loyer impayé du mois d'octobre 2026. Il sera pris en compte par le CCAS et versé directement au propriétaire du logement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieul le 10/03/2026.

La Secrétaire,  
Lucette Pinardon-Thévet

La Vice-Présidente,  
Lucette Pinardon-Thévet.

